

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 3 août 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount-Vernon, sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour six (6) unités ajoutées au bâtiment multifamilial, un ratio de stationnement d'une (1) case par logement, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour un bâtiment multifamilial situé dans la zone R-706, un ratio minimum d'une case et demie (1,5) par logement.

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, cette demande de dérogation mineure fera l'objet d'une consultation publique écrite de 15 jours. Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 23 juillet 2020, à l'adresse lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 juillet 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of August 3, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement numéro 2710 sur le zonage, regarding the immovable located at 100, avenue de Mount-Vernon, on lot number 1 703 466 of cadastre du Québec.

This exemption would allow a parking ratio of one (1) parking space per unit for six (6) units added to the multi-family building, despite the fact that the Bylaw provides a minimum parking ratio of 1.5 parking spaces per unit for a multi-family building located in Zone R-706.

In conformity with Ministerial orders in force, this request for minor exemption will be the subject of a written public consultation of 15 days. Anyone wishing to express themselves in relation to this request is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on July 23, 2020, at lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this July 8, 2020.